



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 février 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 31 janvier 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 février 2002

**Conditions d'exercice des mandats locaux - modification du régime
indemnitare**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Joël RENOUX, M.
Rodolphe CHALLET

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,
M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.
Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane
TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Geneviève RIZZI, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2002

DELIBERATION D20020021

Administration Générale

**Conditions d'exercice des mandats locaux - modification du
régime indemnitare**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La loi du 3 février 1992 modifiée par la Loi 2000-295 du 5/04/2000 relative aux conditions d'exercice des mandats, précise les règles qui régissent l'exercice des mandats locaux.

Les indemnités de fonction des élus municipaux sont fixées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique. Elles sont exprimées selon un pourcentage de cet indice, croissant avec la population.

Par ailleurs, la Ville de Niort étant chef-lieu de département, les indemnités sont majorables de 25 %

Il est proposé d'ajuster les indemnités des élus suivants à partir des délégations qui leur ont été proposées :

Les indemnités de ces élus sont désormais déterminées comme suit :

<u>NOM – PRENOM</u>	<u>TAUX</u>		<u>BASE</u>
	<u>Ancien</u>	<u>Nouveau</u>	
Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire	97,00 %	71,53 %	50 % de l'indemnité d'un maire à 90 % de l'indice 1015/822 majoré de 25 %
Madame Isabelle RONDEAU, Conseillère Municipale	6,00 %	6,00 %	L'indice 1015/822 majoré de 25 %
		une indemnité complémentaire de 16,98 %	50 % de l'indice 1015/822 majoré de 25%
Monsieur Michel PAILLEY, Conseiller Municipal spécial Maire-Adjoint ?	6,00 %	6,00 %	L'indice 1015/822 majoré de 25%
		une indemnité complémentaire de 8,488 %	50% de l'indice 1015/822 majoré de 25%

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Se prononcer sur les taux d'indemnités à verser aux élus municipaux **à compter du 1^{er} février 2002.**

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)